**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 47 (1939)

Heft: 3

**Artikel:** Inscriptions de Vidy

Autor: Collart, Paul / Berchem, Denis van https://doi.org/10.5169/seals-36911

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Inscriptions de Vidy

(avec illustrations)

Les dix inscriptions qui font l'objet du présent article ont été découvertes à l'emplacement du vicus gallo-romain de Vidy, au cours des fouilles dirigées par M. Frédéric Gilliard, depuis 1935, pour le compte de l'Association du Vieux-Lausanne, sous les auspices de la Commission de Vidy que préside M. Maxime Reymond 1. Il faut noter cependant que toutes ne proviennent pas du chantier dit de la Maladière. Quelques-unes ont été trouvées fortuitement sur la rive gauche du Flon, à l'occasion de travaux d'édilité qui y furent exécutés en 1936.

Le texte des quatre premières a déjà paru dans le  $28^{me}$  Rapport de la Société suisse de Préhistoire, accompagné de commentaires de M. R. Laur-Belart<sup>2</sup>. M. W. Deonna en a reproduit trois dans Genava, Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, XVI, 1938<sup>3</sup>.

1. Extrémité orientale de l'édifice dit du Marché, devant la «schola» de la corporation des bateliers (cases I° et J° du plan des fouilles), à l'intérieur du portique. Plaque de calcaire très fragmentée. Hauteur, 55 cm.; largeur, 181 cm. Texte disposé sur quatre lignes. Hauteur des lettres: 7,5; 6,5; 5,8; 7,2 cm. Gravure très soignée; traces de couleur rouge au creux des lettres. Tabula ansata indiquée par un simple trait à gauche et à droite de l'inscription.

P1. I.

Jahresbericht, 1936, p. 62 et 65; Genava, 1938, p. 102.

NVMINIBVS · AVG

NAVTAE V · LEMANNO

QVI · LEVSO AE CONSISTVNT

L D D

Numinibus Aug(ustorum) nautae [lac]u Lemanno qui Leuso[nn]ae consistunt, l(oco) [d(ato)] d(ecreto) d(ecurionum).

« Aux génies des empereurs, les bateliers du lac Léman qui sont établis à Lausanne ont érigé ce monument sur un emplacement concédé par un décret des décurions. »

Le mot numen s'emploie pour désigner une force surnaturelle; il se dit aussi d'un dieu. En invoquant le numen de l'empereur, les Romains s'adressaient à son génie, ou plus exactement au souffle divin qui l'animait 4.

Le pluriel numinibus incité à lire Aug(ustorum) plutôt que Aug(usti). AVG est habituellement l'abréviation du singulier, le pluriel étant indiqué par AVGG. Mais cette règle souffre de nombreuses exceptions <sup>5</sup>. En revanche, il est peu vraisemblable qu'un seul empereur ait pu avoir plusieurs numina <sup>6</sup>.

La dédicace aux *numina* impériaux connut une grande vogue dans la partie occidentale de l'Empire romain, à la fin du II<sup>me</sup> et au III<sup>me</sup> siècle de notre ère <sup>7</sup>. En Suisse même, on en a trouvé d'autres exemples, à Genève <sup>8</sup>, à Avenches <sup>9</sup>, à Pierre-Pertuis <sup>10</sup> et, tout récemment, à St-Maurice <sup>11</sup>.

La présence sur le lac Léman de bateliers organisés corporativement nous fut révélée, il y a quelques années déjà, par la découverte à Genève d'une inscription mentionnant les nautae lacus Lemanni 12. Nous en avons désormais une seconde preuve. Sur l'inscription de Ge-



Dédicace des bateliers du lac Léman (nº 1).

Rev. hist. vaud., mai-juin 1939.

nève, le nom du lac est au génitif; sur celle de Vidy, il est au locatif. Le premier cas se rencontre dans presque toutes les inscriptions relatives à des nautae; le second fait l'effet d'une exception <sup>13</sup>. Quant à la formule qui Leusonnae consistunt, qui figure dans notre texte, elle ne signifie pas, comme on l'a dit <sup>14</sup>, que le centre des bateliers du Léman se trouvait à Lausanne; cette précision n'était, en effet, nécessaire que si l'on entendait distinguer par là les nautae de Lousonna de ceux qui pouvaient être établis dans d'autres ports du lac.

Pour mesurer l'importance de l'activité des nautae, il faut savoir qu'à cette époque, et tout particulièrement en Gaule, les cours d'eau étaient devenus la voie normale du commerce. Les inscriptions attestent le développement considérable pris par les collèges de bateliers, qui se distinguaient les uns des autres par le nom du fleuve ou du lac sur lequel ils naviguaient 15. La distribution de ces collèges sur le réseau liquide du pays était en effet commandée par la nature des cours d'eau, qui imposait des types différents de bateaux. Les barques qui circulaient sur le Léman ne pouvaient s'aventurer sur le cours difficultueux du Rhône en aval de Genève. Là, le trafic était assuré par les ratiarii superiores 16, qui disposaient d'embarcations plus résistantes. Le transport des marchandises par Genève nécessitait un transbordement. Il en allait de même à Vidy. C'est là que les marchandises dirigées sur le Rhin étaient débarquées et acheminées par voie de terre vers Yverdon et le lac de Neuchâtel. Nous espérons que les fouilles en cours feront apparaître les vestiges du port, qu'il faut chercher sans doute dans le voisinage de la grande halle déjà découverte au sud du marché. En attendant, nous pouvons nous le représenter à l'image de celui qui a été retrouvé à Genève 17.

Notre inscription nous apporte du nom latin de Lausanne une graphie nouvelle, Leusonna, qui reparaît du reste dans la dédicace à Mercure <sup>18</sup>. Ce nom n'a été connu longtemps que par la mention qu'en font les itinéraires anciens. On trouve Lacu Lausonio dans l'Itinéraire d'Antonin <sup>19</sup>, Lacum Losonne dans la Table de Peutinger <sup>20</sup>, Lausonna dans le Géographe anonyme de Ravenne <sup>21</sup>. D'autre part, des monnaies mérovingiennes portent le nom de Lausonna <sup>22</sup>. Le premier document épigraphique qui nommât la localité romaine de Lausanne fut découvert à Vidy en 1739. C'est l'inscription de P. Clodius Primus, qui remplit les fonctions de curator vikanorum Lousonnensium, <sup>23</sup>.

Selon une étymologie devenue traditionnelle, le nom de Lausanne dériverait de deux mots celtiques : Laus, nom ancien du Flon, et -onna, suffixe indiquant un cours d'eau. Tout récemment, M. P. Aebischer a combattu cette étymologie, en faisant valoir, d'une part, qu'il n'existait pas d'exemple d'un nom de localité dérivé, au moyen du suffixe -onna, du nom d'un cours d'eau; d'autre part, que l'explication jusqu'alors admise de Lousonna n'était valable pour aucune des localités homonymes<sup>24</sup>. Il proposait de voir l'origine de ce nom dans le mot celtique \*lausa, signifiant pierre aplatie, dalle, ardoise, accompagné d'un suffixe -onna à valeur individualisante. « Il s'ensuivrait que Lousonna aurait le sens de la Pierre, avec une valeur particulière cependant, soit qu'on ait voulu faire entendre qu'il s'agissait d'une pierre particulièrement importante, ayant une personnalité, soit qu'on ait attribué à cette pierre — et c'est en cela que consistait cette personnalité, cette importance — un caractère divin 25. »

La pierre dont le nom aurait passé au site serait la

fameuse Pierre Oupin, aujourd'hui disparue, mais qu'on voyait encore sur la rive du lac au début du XIX<sup>me</sup> siècle <sup>26</sup>. C'était un rocher isolé sur lequel on distinguait, selon la *Chronique lausannoise* de Plantin, trois figures humaines en relief. Il faut sans doute reconnaître dans ces figures une représentation des *Matres*. Le culte de ces divinités fut largement répandu dans l'Europe celtique; il a laissé dans notre pays d'autres témoins, dont le plus connu est la Pierre-aux-Dames de Troinex près de Genève. Le culte des *Matres* se confondait souvent avec le culte d'une pierre de grande taille, qui passait pour leur servir de résidence et qui avait, de ce fait, un caractère sacré <sup>27</sup>.

L'étymologie nouvelle du nom de Lausanne présente sur l'ancienne cet avantage d'être valable pour toutes les localités homonymes. Celles-ci se trouvent, en effet, dans des régions où l'emploi du mot \*lausa, à l'époque celtique, est assuré. Ce mot a fait l'objet d'une étude linguistique de M. J. Kurylowicz <sup>28</sup>; il en résulte que la forme \*lausa suppose l'existence de formes antérieures \*leusa ou \*lousa.

Nos inscriptions de Vidy, qui attestent l'existence des deux graphies Leusonna et Lousonna confirment donc les hypothèses des deux linguistes et particulièrement l'étymologie du nom de Lausanne proposée par M. P. Aebischer. Elles nous autorisent aussi à voir un troisième exemple de ce nom, sous la forme [L]eusona, dans une inscription de Vienne <sup>29</sup>.

Remarquons en terminant que Lousonna n'étant qu'un vicus, ne pouvait avoir d'organisation municipale propre. Le conseil des décurions dont il est question dans la formule finale, l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum), est celui de la colonie des Helvètes.

**2.** Rive gauche du Flon, au nord-est du stade actuel. Bloc de calcaire. Hauteur, 49 cm.; largeur, 65 cm.; épaisseur, 20 cm. Cadre mouluré (tabula ansata); dimensions intérieures: hauteur, 35 cm.; largeur, 40 cm. Texte disposé sur cinq lignes. Hauteur des lettres: 7; 4,4; 3,8; 3,5; 5,8 à 5,2 cm. Ligatures (l. 3 et 5).

Pl. II, 1.

Jahresbericht, 1936, p. 63 et 65.

CERERI SACRVM PRO SALVTE CÆSARUM APTVS TRIONIS L

Cereri sacrum, pro salute Caesarum, Aptus Trionis l(ibertus).

« A Cérès, pour la sauvegarde des Césars, Aptus, affranchi de Trio, a consacré ce monument. »

C'est la première dédicace à Cérès qu'on ait trouvée sur le territoire de la Suisse actuelle. Rarement attesté dans l'Europe occidentale <sup>30</sup>, le culte de cette déesse n'avait pas de racines dans notre pays, comme ceux dont nous parlerons à propos des autres inscriptions. L'auteur de la dédicace était-il un immigré ? Nous ne pouvons l'affirmer. Il ne se fait connaître ici que par le cognomen *Aptus*, qui fut son nom d'esclave, et par le cognomen de son patron, *Trio* <sup>31</sup>.

La formule pro salute Caesarum n'est pas l'équivalent de la formule pro salute Augustorum, qui se rencontre à partir de la seconde moitié du II<sup>me</sup> siècle, en particulier sur une inscription de Lausanne <sup>32</sup>, et qui se rapporte à deux ou trois empereurs régnant ensemble. Le pluriel Caesares a été employé, jusqu'à la mort de Néron, pour désigner les membres de la famille impériale julio-claudienne. On pourrait en citer de nombreux exemples épi-



1. Dédicace à Cérès (nº 2).



2. Dédicace à Neptune (nº 4).

graphiques et littéraires <sup>33</sup>. Nous nous bornerons à indiquer que la formule *pro salute Caesarum* se lit dans une inscription de Bourges qui date de 38 à 41 après J.-C. <sup>34</sup>. Au II<sup>me</sup> siècle, le titre de *Caesar* a été réservé aux princes désignés pour la succession de l'Empire. L'expression domus divina a remplacé désormais celle de *Caesares* pour signifier l'ensemble de la famille impériale. C'est domus divina que l'on doit lire, par exemple, sur une dédicace à Apollon trouvée à Vidy au XVIII<sup>me</sup> siècle <sup>35</sup>.

On peut donc déduire de ce qui précède que notre inscription est antérieure à la mort de Néron, soit à l'année 68 après J.-C.

**3.** Place du marché, à l'angle sud-est du temple. Mince plaque de calcaire, brisée à droite et en bas. Hauteur, 36 cm.; largeur, 26 cm. Texte disposé sur quatre lignes. Hauteur des lettres: 5,2; 5,2; 4,8; 4,8 cm.

Pl. III.

Jahresbericht, 1936, p. 62 et 64; Genava, 1938, p. 103.

MERC AVG · S QVI · LEVS CONSIST

Merc[urio] Aug(usto) s(acrum) ... qui Leus[onnae] consist[unt...].

« A Mercure Auguste, les ... qui sont établis à Lausanne ont consacré ce monument. »

Les dédicaces à Mercure sont très nombreuses en Gaule et en Germanie. C'est que le principal dieu de ces régions avait été assimilé au Mercure romain. On le considérait comme le créateur de l'industrie, le maître des routes, le protecteur du commerce <sup>36</sup>.

L'épithète Augustus accompagne fréquemment le nom

de Mercure. Certains savants en ont conclu à une contamination du culte de Mercure et du culte impérial<sup>37</sup>. Cette opinion nous paraît insuffisamment fondée. En effet, les témoignages isolés de l'identification d'un empereur avec un dieu n'impliquent pas nécessairement la contamination du culte impérial et du culte de ce dieu <sup>38</sup>. D'autre part, si l'on considère la liste des dieux et des déesses qui ont été qualifiés d'Augustes <sup>39</sup>, on se convaincra que ce nom n'a que la valeur d'une épithète. Déféré à Octavien et à ses successeurs, il soulignait précisément le caractère religieux de leur pouvoir.

La pierre étant brisée à droite, nous ne pouvons connaître avec certitude le nom des auteurs de la dédicace. Il est vrai que la formule finale, qui Leusonnae consistunt, suggère irrésistiblement les nautae lacus Lemanni, nommés sur la première de nos inscriptions. L'étendue de la lacune est ici déterminée par la longueur des lignes 1 et 3 dont la restitution est assurée. L'espace disponible implique une leçon abrégée, telle que NAVT ou mieux N·L·L<sup>40</sup>.

4. Edicule carré à l'est du marché (case g. du plan des fouilles). Plaque de calcaire soigneusement travaillée. Coin supérieur droit brisé. Hauteur, 47 cm.; largeur, 68 cm.; épaisseur, 9 cm. Cadre mouluré (tabula ansata); dimensions intérieures: hauteur, 34,5 cm.; largeur, 50 cm. Texte disposé sur quatre lignes. Hauteur des lettres: 6,5; 5; 3,8; 6,5 cm. Ligatures (l. 1, 2 et 3).

Pl. II, 2.

Jahresbericht, 1935, p. 63, et 1936, p. 64; Genava, 1938, p. 104.

EX VOTO · SVSCEPT

NEPTVNO · SACR

T · NONTR · VANATACTVS

V · S · L · M ·

Ex voto suscept[o], Neptuno sacr(um), T(itus) Non-tr(ius) Vanatactus, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A la suite d'un vœu, Titus Nontrius Vanatactus a consacré ce monument à Neptune. Il s'est acquitté de son vœu volontiers, ayant obtenu ce qu'il désirait. »

Neptune n'est pas que le dieu de la mer; c'est aussi le dieu des sources, des rivières et des lacs. A l'époque de notre inscription, beaucoup de divinités indigènes des eaux s'étaient confondues avec le Neptune romain. C'est ici le dieu du lac, auquel s'adresse également une dédicace de Genève <sup>41</sup>.

M. W. Deonna a déjà mis en lumière le caractère celtique du cognomen Vanatactus. Il la illustré en citant le cognomen Vanatast..., qui se lit sur une inscription de Besançon <sup>42</sup>. Il existait en gaulois un mot vanata qui désignait un type particulier de manteau. Dans l'édit sur les prix de Dioclétien, la vanata gauloise est énumérée, dans le chapitre des vêtements, avec la paenula, le sagum, la chlamys <sup>43</sup>. Le cognomen Vanatactus est formé du mot vanata et du groupe -ct-, qui se rencontre dans plusieurs mots gaulois: Bibracte, Senectius, ambactus, Astectus, etc. <sup>44</sup>.

Nontr doit vraisemblablement être lu Nontr(ius). Ce n'était pas l'habitude de l'épigraphie latine d'abréger un nom qui ne fût pas courant. Mais dans les trois premières lettres de celui-ci, nous reconnaissons l'abréviation normale du gentilice Nonius, répandu chez les Celtes autant que chez les Romains 45. Au radical Non- s'est ajouté le suffixe -tr, celtique lui aussi. Le doublet Nonius-Nontrius peut être rapproché du doublet Smerius-Smertrius, connu par des inscriptions gauloises 46.

5. Rive gauche du Flon, au nord-est du stade actuel. Bloc de molasse, quadrangulaire, très usé. Hauteur, 30 cm.; largeur, 39 cm.; épaisseur, 10 cm. environ. Texte disposé sur trois lignes. Lettres inégales; hauteur, 5,5 à 6 cm. Gravure très grossière.

Pl. IV, I.

## NONIO SVL SVIS VOTO L M R

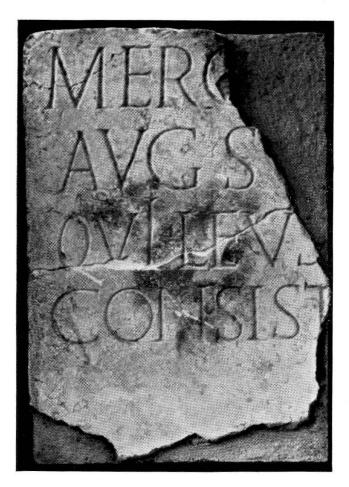
Nonio(s) Sul(eis) suis voto l(ibens) m(erito) r(estituit?).

« Nonius à ses Suleviae, à la suite d'un vœu, a restauré (?) ce monument, volontiers, ainsi qu'il convenait.»

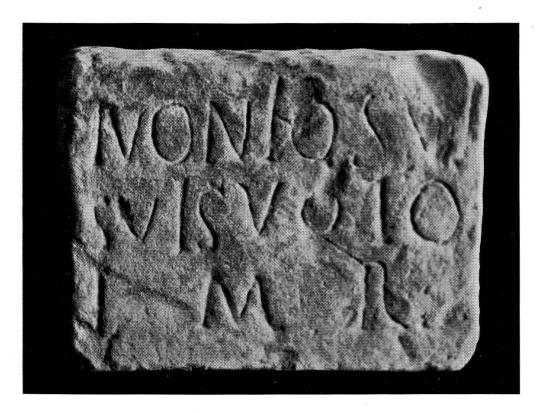
La présence du possessif, à la ligne 2, rend certaine la restitution, à la première ligne, du nom des Suleviae. L'abréviation Sul correspond à un datif Suleviis, parfois contracté en Suleis. Les Suleviae appartiennent au cercle des divinités féminines dont le culte était en honneur chez les habitants de la Gaule et de la Germanie <sup>47</sup>. Parentes des Matres, elles ne se confondent pas avec celles-ci. On attendait d'elles, comme de génies familiers, une protection personnelle. Ce caractère se manifeste dans l'emploi du possessif qui accompagne fréquemment le nom des Suleviae. Il s'exprime aussi dans la formule qui se lit sur une inscription précédemment découverte à Vidy: Suleis suis qui curam vestra(m) agunt <sup>48</sup>.

Le culte des *Suleviae*, représenté dorénavant à Lausanne par deux inscriptions, a laissé des traces dans d'autres localités de la Suisse actuelle : à Avenches <sup>49</sup>, à Soleure <sup>50</sup>, à Berne <sup>51</sup>, peut-être à Genève <sup>52</sup>.

Ici, comme dans la majorité des inscriptions consacrées aux *Suleviae*, le dédicant est un indigène. *Nonios* est l'équivalent celtique du latin *Nonius*. La désinence -os ou -ios se trouve, au nominatif, sur beaucoup d'inscriptions



Dédicace à Mercure Auguste (nº 3).



1. Dédicace aux Suleviae (nº 5).



2. Fragments d'un placage de marbre (nº 10).

et de monnaies gauloises <sup>53</sup>. L'absence du *s* final peut s'expliquer de deux manières : soit par une haplographie, le graveur ayant omis de répéter la lettre *s* par laquelle commençait le mot suivant Sul(eis); soit par la chute de cet *s* final, phénomène attesté en Gaule par des légendes monétaires et des inscriptions <sup>54</sup>.

6. Rive gauche du Flon, au nord-est du stade actuel. Plaque de calcaire brisée à droite et à gauche. Hauteur, 18 cm.; largeur, 19 cm.; épaisseur, 2,5 cm. Texte disposé sur trois lignes. Hauteur des lettres: 4; 3,7 et 3,7 cm.

O · SAC OTO FIRMV

...sac[rum...v]oto... Firmu[s...].

Dédicace à une divinité masculine, faite à la suite d'un vœu, par un personnage dont nous ne connaissons que le cognomen, *Firmus*.

7. Rive gauche du Flon, au nord-est du stade actuel. Bloc de calcaire poreux, très dégradé, brisé à gauche. Hauteur, 29 cm.; largeur, 20 cm.; épaisseur, 7 cm. Trace d'encadrement à droite. Texte disposé sur quatre lignes. Hauteur des lettres: 3,8 à 4 cm.

INI ATVS CVLI M

Fragment d'une dédicace, à en juger par la dernière lettre, M, abréviation de merito, dans la formule traditionnelle v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

8. Fragment brisé de toutes parts. Hauteur des lettres : 5 à 5,5 cm.

OTEST P · P OR

Fragment d'une dédicace à un empereur, où figurait au complet la titulature impériale, en particulier le nombre des puissances tribuniciennes (tribunicia pOTESTate) et le titre de pater patriae (P · P).

9. Terrain de la Maladière, au sud de la voie est-ouest, près de la case K' (voir plan des fouilles). Fragment. Hauteur des lettres: 6 cm.

### ER ·

10. Rive gauche du Flon, au nord-est du stade actuel. Placage de marbre très fragmenté. Inscription sur une ligne, à 36 cm. du bord supérieur. Hauteur des lettres : 8 cm. Pl. IV, 2.

### PARIMBOLA ORN

On reconnaît dans parimbola la transcription latine du mot grec  $\pi a \rho \epsilon \nu \beta o \lambda \dot{\gamma}$ . Il en existe un second exemple; un relief mithriaque conservé au Musée Torlonia à Rome porte l'inscription suivante : Soli invicto, L. Aur(elius) Severus cum paremboli et ypobasi voto fecit 55. Malheureusement ce relief est détaché du monument auquel il appartenait; il ne nous renseigne donc plus sur le sens exact du mot parembole. Celui-ci est un des nombreux composés du verbe  $\beta \dot{\alpha} \lambda \lambda \omega$  que le latin a empruntés au grec. Quelques-uns ont une valeur littéraire : citons hyperbole, parabole, symbole. Parembole, en grec, se range aussi dans cette catégorie, avec le sens d'interpolation ou de parenthèse. Mais dans les deux textes latins où nous le

voyons transcrit, il comporte indiscutablement un sens architectural <sup>56</sup>. Ceci résulte de son association avec le mot (h)ypobasis sur le relief mithriaque et, dans notre inscription, avec les trois lettres ORN, début de *ornatum* ou de *ornavit*.

Ce mot désigne sans doute la plaque de marbre sur laquelle nous le lisons. La parembole serait donc un revêtement, un placage, appliqué sur les parois d'un monument. Les conditions dans lesquelles les nombreux fragments de ce placage ont été recueillis n'ont pas permis de déterminer la nature du monument auquel il servait d'ornement.

\* \* \*

Les dix inscriptions qui précèdent sont venues s'ajouter à celles qui avaient été antérieurement découvertes à Vidy <sup>57</sup>. Une particularité remarquable de ce lot, c'est la proportion inusitée de textes de caractère religieux. Les uns se rapportent au culte impérial (dédicace aux *numina* des empereurs ; présence, parmi les dédicants, d'un sévir augustal, P. Clodius Primus). D'autres, à des cultes importés de Rome ou par l'intermédiaire de Rome (Cérès, peut-être Isis) <sup>58</sup>. D'autres, les plus nombreux, au culte de divinités qui, sous des noms latins, sont probablement des dieux gaulois (Mercure, Apollon, Neptune) <sup>59</sup>. Les *Suleviae*, enfin, objet de deux dédicaces, sont parmi les divinités les plus représentatives de la religion indigène.

La vie religieuse de Vidy n'a pas commencé avec l'occupation romaine. Les vestiges d'une station lacustre à cet endroit de la rive montrent que le site fut habité à une époque reculée <sup>60</sup>. Et nous avons reconnu dans la Pierre Oupin le témoin d'un culte très ancien, assez important pour avoir donné son nom à Lausanne.

La variété des cultes s'explique par le fait que Vidy est le carrefour de routes importantes <sup>61</sup>. La route qui va d'Italie en Gaule, par le Grand-St.Bernard, Orbe et Besançon, s'y rencontre avec celle qui, de la vallée du Rhône, mène à la vallée du Rhin, à travers le Plateau suisse, par Genève et Avenches. Et l'on peut mettre au premier rang la route liquide à laquelle nous avons déjà fait allusion : Vidy est situé sur la rive du Léman au point le plus proche du lac de Neuchâtel. Le trajet Vidy-Yverdon sert de trait d'union entre le bassin du Rhône et le bassin du Rhin.

En raison de sa situation géographique, Vidy était appelé à prendre un grand développement à une époque d'échanges et de circulation, telle que fut l'époque de l'Empire romain. La présence sur le Rhin de l'armée, de l'administration, des colons et des marchands romains, était la source d'un trafic dont Lousonna devait bénéficier.

Vidy fut une place d'échanges et de transit. Les fouilles en cours ont mis au jour les restes importants d'un marché et d'une grande halle sur la rive du lac. Il est certain que les *nautae* de Lousonna assuraient le transbordement par terre des marchandises d'un lac à l'autre, entre Vidy et Yverdon <sup>62</sup>. On saisit là la cause du loyalisme dont ils font preuve à l'égard de la maison impériale, dans la première de nos inscriptions. Sur une inscription d'Avenches, les *nautae* de l'Aar témoignent du même sentiment <sup>63</sup>.

La prospérité de Lousonna ne survécut pas à celle de l'Empire. L'abandon de la frontière du Rhin, vers l'an 400 64, l'arrêt du trafic entraînèrent la déchéance du site romain de Vidy. On n'y a pas trouvé de monnaies postérieures au IV<sup>me</sup> siècle. L'habitat de la Cité, qui succède à cette époque à l'habitat des bords du lac, répond à des

conditions de vie nouvelles, à l'économie exclusivement agricole du haut moyen âge.

C'est une heureuse fortune que les inscriptions découvertes à Vidy reflètent les étapes successives de cette histoire.

Paul COLLART et Denis van BERCHEM.

### NOTES

- <sup>1</sup> Voir le compte rendu annuel de ces fouilles dans le Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte, 1934 à 1937.
  - <sup>2</sup> Soit Jahresbericht, 1936, p. 61 à 66.
  - <sup>3</sup> Soit Genava, 1938, p. 101 à 104.
- <sup>4</sup> Pfister, dans Pauly-Wissowa, R. E., art. Numen, col. 1282 et suiv.; cf. D. M. Pippidi, Le «numen Augusti», dans Revue des Etudes latines, IX, 1931, p. 83 à 111.
- <sup>5</sup> Cf. Thesaurus linguae latinae, s. v. Augustus, col. 1385, l. 71 et suiv.
- <sup>6</sup> Les exemples allégués par Pippidi, loc. cit., p. 102, note I, pour justifier la leçon numinibus Augusti ne sont pas pertinents. Dans la plupart d'entre eux, en raison de ce qui précède, l'abréviation AVG peut se lire Aug(ustorum). Dans deux cas (Arch. Journ. (?), XXXVI, p. 366 et CIL, VIII, 9040), l'état de l'inscription rend toute restitution incertaine. Enfin, dans CIL, VII, 506, inscription datant du règne d'Hadrien, la formule numinibus Aug. peut se rapporter non au seul prince régnant, mais à la succession des empereurs, envisagés collectivement; cf. CIL, VIII, 5177: numini divor(um) Augustorum sacr(um) et imp. Caes... Traiani Hadriani Aug..., se rapportant au même Hadrien; cf. aussi CIL, II, 2009 et Th. Mommsen, dans Hermes, XIX, 1884, p. 232, note 3.
- F. Stähelin, Die Schweiz in römischer Zeit, 2<sup>me</sup> édition, 1931
   (= Stähelin²), p. 343, note 1.
- <sup>8</sup> CIL, XII, 2596: numinibus Aug(ustorum) et dom(us) div(inae) Victor Aug(usti) lib(ertus) p(osuit) p(ecunia) s(ua).
- <sup>9</sup> CIL, XIII, 5079: numinib(us) Aug(ustorum) et Genio col(oniae) Hel(vetiorum) Apollini sacr(um) Q. Postum(ius) Hyginus et Postum(ius) Hermes lib(erti) medicis et professorib(us) d(e) s(uo) d(ederunt).
- Du[n]ium Paternum IIvir[um] col(oniae) Helvet(iorum).
  - <sup>11</sup> Inscription qui sera prochainement publiée par M. le Chanoine

- Dupont-Lachenal dans les Annales valaisannes: [n]um(inibus) Aug(ustorum).
- <sup>12</sup> W. Deonna, Anzeiger für schweiz. Altertumskunde (= Anzeiger), 1925, p. 136 et suiv.; cf. Genava, IV, 1926, p. 233, no 18bis: Q. Decio Alpino, IIIIvir(0), nautae lacus Lemanni.
- <sup>13</sup> Pour le nom même du lac dans l'antiquité, cf. Cramer, dans Pauly-Wissowa, R. E., art. Lemannus lacus, col. 1894.
- <sup>14</sup> R. Laur-Belart, *Jahresbericht*, 1936, p. 65; W. Deonna, *Genava*, XVI, 1938, p. 103.
- <sup>15</sup> A. Grenier, Manuel d'archéologie gallo-romaine (= Manuel), t. II, p. 546 et suiv.; Stähelin², p. 418.
- 16 CIL, XII, 2597, inscription trouvée dans le lit du Rhône, à Genève même: deo Silvano, pro salu[t]e ratiarior(um) superior(um) amicor(um) suor(um) pos(u)it L. Sanct(ius) Marcus civis Hel(veticus) v. s. l. m.
- 17 L. Blondel, Le port gallo-romain de Genève, dans Genava, III, 1925, p. 85 à 104; cf. A. Grenier, Manuel, t. II, p. 565 et suiv.
  - <sup>18</sup> Voir ci-dessous l'inscription nº 3.
  - <sup>19</sup> Itin. Anton., éd. Wesseling, p. 348.
- <sup>20</sup> Tab. Peuting., segm. III, 2; cf. K. Miller, Itineraria romana, col. 73. Ce nom et celui qui précède pourraient se traduire «Lausanne-le-Lac», de même qu'on dit aujourd'hui «Estavayer-le-Lac».
- <sup>21</sup> Anonyme de Ravenne, *Cosmographia*, éd. Pinder et Parthey, 1860, p. 237.
- <sup>22</sup> A. de Belfort, Description générale des monnaies mérovingiennes, Paris, 1892, t. II, n° 2114-2123; cf. M. Besson, L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne, Lausanne, 1909, p. 225 à 227.
- <sup>23</sup> CIL, XIII, 5026: Soli Genio Lunae sacrum ex voto, pro salute Augustorum, P. Clod(ius) Corn(elia) Primus, curator vikanor(um) Lousonnensium II, IIIIIIvir Augustal(is), c(urator) c(ivium) R(omanorum) conventus Hel(vetici), d(e) s(uo) d(edit). Voir dans Loys de Bochat, Mémoires critiques (sur) l'histoire ancienne de la Suisse..., t. III, p. 534 et suiv., le récit pittoresque de la trouvaille, survenue il y a exactement deux cents ans.
- P. Aebischer, Le nom de Lausanne, dans Revue d'hist. suisse, XI, 1931, p. 265 à 296, et notamment p. 277.
  - <sup>25</sup> Loc. cit., p. 286 et suiv.
- <sup>26</sup> Cf. M. Reymond, Sur deux monuments romains de Vidy, dans Revue hist. vaudoise, XXXIII, 1925, p. 48 à 53.
- Sur le culte des pierres en Gaule jusqu'au temps de Charlemagne, voir J. Toutain, Les cultes païens dans l'Empire romain, t. III, p. 357 et suiv.; sur le culte des pierres en Suisse antérieurement à l'époque romaine, voir A. Schenk, La Suisse préhistorique, p. 404 et suiv.
- <sup>28</sup> Dans *Mélanges Vendryès*, Paris, 1925, p. 213 et suiv. ; cf. G. Dottin, *La langue gauloise*, p. 97.

- <sup>29</sup> CIL, XII, 2040, conjecture de Hirschfeld. La pierre portait, semble-t-il, OEVSONA.
- 30 J. Toutain, Les cultes païens, t. I, p. 345 et 359; cf. E. de Ruggiero, Dizionario epigrafico, art. Ceres, p. 210.
- <sup>31</sup> Génitif *Trionis*; le génitif *Triontis* donné par le *Jahresbericht*, p. 65, est une lecture fautive. Sur ce nom, voir, par exemple, *CIL*, V, 5540 et XIII, 5315.
- <sup>32</sup> CIL, XIII, 5026 : dédicace de P. Clodius Primus Soli Genio Lunae, pro salute Augustorum (cf. ci-dessus, note 23).
- et suiv., où ces exemples sont rassemblés. Cf., en outre, O. Hirschfeld, Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten, 2me éd., 1905, p. 19, note 3. Les pontifices Caesarum, qui apparaissent en Espagne sous le règne de Tibère, sont des prêtres de la famille impériale (CIL, II, 2038 à 2040). Le procurator Caesarum est l'administrateur des biens de la famille impériale (CIL, II, 3840 et 2479). Caesares, au sens le plus restreint, a désigné les fils adoptifs d'Auguste divinisés, Caius et Lucius César (nemus Caesarum, cf. Thesaurus, loc. cit., l. 44 et suiv.). En revanche, dans les inscriptions de Lyon où il est question de l'ara Caesarum, ce pluriel désigne des empereurs régnant ensemble (CIL, XIII, 1680 et 1712; cf. J. Toutain, Les cultes païens, t. I, p. 68 et suiv.). Cette exception s'explique, à nos yeux, par le fait que, dès l'époque d'Auguste, l'ara Romae et Augusti était couramment appelée ara Caesaris; cf. CIL, XIII, p. 227 et suiv.
- 34 CIL, XIII, 1194: pro salute Caesarum et p(opuli) R(omani), Minervae et divae Drusillae sacrum in perpetuum, C. Agileius Primus sevir Aug(ustalis) c(urator) c(ivium) R(omanorum) d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit).
  - 35 CIL, XIII, 5025: in honorem d[omus divinae] deo Apollini...
- 36 Caes., Bell. gall., VI, 17: deum maxime Mercurium colunt: huius sunt plurima simulacra; hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quaestus pecuniae mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Tac., Germ., 9: deorum maxime Mercurium colunt, cui certis diebus humanis quoque hostiis litare fas habent. Cf. J. Toutain, Les cultes païens, t. I, p. 307 et suiv.
- <sup>37</sup> Steuding, dans Roscher, Lexikon der Mythologie, s. v. Mercurius, col. 2817 et suiv.; Kroll, dans Pauly-Wissowa, R. E., s. v. Mercurius, col. 979 et suiv.; Stähelin², p. 469 et suiv.
- <sup>38</sup> Voir, pour l'identification d'Auguste avec Mercure, la discussion critique de K. Scott, *Mercur-Augustus u. Horaz*, dans *Hermes*, LXIII, 1928, p. 15 à 33.
- 39 De Ruggiero, Dizionario epigrafico, s. v. Augusta et Augustus. Le sens de ce mot se dégage des exemples réunis dans le Thesaurus linguae latinae, s. v. Augustus, col. 1380-1381.
- <sup>40</sup> La seconde leçon nous semble préférable à la première, qui omet le nom de lac. N est l'abréviation de nautae dans CIL, V, 4017, XII, 3316 et XIII, 1911. On pourrait évidemment imaginer une toute autre restitutoin, telle que C·R:, soit c(ives) R(omani) qui

- Leus[onnae] consist[unt]; cf. CIL, III, 7061: c(ives) R(omani) qui Cyzici [consistunt], et 7474: c(ives) R(omani) consistentes in canabis.
- <sup>41</sup> CIL, XII, 5878. Cf. Stähelin<sup>2</sup>, p. 507 et suiv.; J. Toutain, Les cultes païens, t. I, p. 372 et suiv.
- $^{42}$  CIL, XIII, 5392 : d(is) m(anibus). Memoriai Il[iom]ari Vanatasti ann(orum) V.
- 43 CIL, III, Suppl., p. 1920 et 1943, chap. 19  $(\pi \epsilon \rho)$  εσθητος)
  1. 45 : βάνατα Γαλλική; cf. aussi l. 43 : βάνατα Νωρική διπλη ήτοι καταβίων. Le  $\beta$  est, à cette époque, la transcription normale du son v.
- 44 Cf. G. Dottin, La langue gauloise, p. 109; A. Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, à ces mots.
- <sup>45</sup> A. Holder, op. cit., t. II, p. 758 et suiv. Voir ci-après notre inscription no 5.
  - 46 G. Dottin, op. cit., p. 110, 168 et 169, note 1.
- <sup>47</sup> Cf. Ihm, dans Roscher, *Lexikon der Mythologie*, s. v. *Suleviae*, col. 1592 et suiv.; Heichelheim, dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, s. v. *Suleviae*, col. 725 et suiv.; J. Toutain, *Les cultes païens*, t. III, p. 247 et suiv.
- <sup>48</sup> CIL, XIII, 5027: Banira et Doninda [et] Daedalus et Tato Icari fili Suleis suis qui curam vestra(m) agunt ide[m] Cappo Icari l(ibertus).
  - <sup>49</sup> CIL, XIII, 11477.
  - <sup>50</sup> CIL, XIII, 11499.
- <sup>51</sup> O. Tschumi, dans Jahrb. des bern. hist. Museums in Bern, VIII, 1928, p. 90 à 92. Cf. Jahresbericht, 1928, p. 63.
  - <sup>52</sup> CIL, XII, 2598, fragment.
  - <sup>63</sup> G. Dottin, La langue gauloise, p. 39, 42 et 117.
- <sup>54</sup> G. Dottin, op. cit., p. 66. Cf. l'inscription de Nyon, CIL, XIII, 5003 : Ocellio.
- <sup>55</sup> CIL, VI, 726 = 30821. Cf. F. Cumont, Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, t. II, p. 99, n° 30 et p. 195, n° 8.
- <sup>56</sup> Cf., dans le même ordre d'idées, le mot περιβολή ou περιβολος, enceinte.
- 57 On trouvera celles-ci rassemblées dans CIL, XIII, nº 5025 à 5031, et dans D. Viollier, Carte archéologique du Canton de Vaud, p. 194 et suiv. Il convient d'y ajouter le cachet de l'oculiste Q. Postumius Hermes, publié par E. Olivier dans Anzeiger, 1938, p. 185 à 191, et une inscription monumentale dont les débris, portant des lettres isolées, ont été recueillis à proximité du temple. Il n'a pas encore été possible de tirer parti de ces fragments.
  - <sup>58</sup> On a recueilli, sur la rive gauche du Flon, un sistre, instrument

du culte de la déesse égyptienne. Cf. Jahresbericht, 1936, p. 63 et pl. VII, 2 (F. Gilliard) et Vie, juillet-août 1938 (P. Schazmann).

- <sup>59</sup> Rappelons que le temple découvert sur la place du marché et qui était peut-être dédié à Mercure, est typiquement gallo-romain.
- 60 D. Viollier, Carte archéologique, p. 190-191.
- 61 Ce point de vue a été développé par Ch. Biermann, Situation et site de Lausanne, dans Bull. de la Soc. neuchâteloise de géographie, XXV, 1916, p. 122 à 149, et notamment p. 130.
- <sup>62</sup> Sur ce rôle particulier des nautae, cf. A. Grenier, Manuel, t. II, p. 548 et suiv.; L. Blondel, dans Revue hist. vaud., 1927, p. 299 et 307; D. van Berchem, dans Revue d'hist. suisse, 1937, p. 83 à 95.
- 63 CIL, XIII, 5096: in honorem domus divinae [n]autae Aruranci Aramici scholam de suo instruxerunt l.d.d.d.
  - 64 Stähelin², p. 303 et suiv.